conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ADDINOL System Cleaner 1-33

Autres désignations commerciales

Eviter la formation de brouillard d'huile.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH

Gebäude 4609

Rue: Am Haupttor Lieu: D-06237 Leuna

Téléphone: +49 (0) 3461 845-0 Téléfax: +49 (0) 3461 845-555

e-mail: info@addinol.de
Interlocuteur: Service technique
Internet: www.addinol.de

Service responsable: Service technique d'ADDINOL

Fournisseur

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH

Gebäude 4609

Rue: Am Haupttor Lieu: D-06237 Leuna

Téléphone: +49 (0) 3461 845-222 Téléfax: +49 (0) 3461 845-561

e-mail: info@addinol.de

Interlocuteur: Anwendungstechnik A. Flach

Internet: www.addinol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin (030) 30686 790

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des

déchets agréée.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Produits de réaction de bis (4-méthyl pentan-2-yl)-acide phosphorodithioïque

avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et d'amines, C12-C14-alkyl (ramifié).

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 2 de 15

Peut produire une réaction allergique.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Ne pas laisser le produit épandu s'infiltrer dans le sol.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1	1272/2008)			
64742-54-7	Distillates (petroleum), hydrotreate	d heavy paraffinic; Baseoil - unspecif	fied	60 - < 80 %	
	265-157-1		01-2119484627-25		
	Asp. Tox. 1; H304				
	Produits de réaction de bis (4-méth phosphore, l'oxyde de propylène et	yl pentan-2-yl)-acide phosphorodithi t d'amines, C12-C14-alkyl (ramifié)	oïque avec l'oxyde de	2,5 - < 5 %	
	931-384-6		01-2119493620-38		
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens	H317 H411			
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine		<3 %		
	253-249-4		01-2119488911-28		
	Aquatic Chronic 4; H413				
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-	1-yl)ethanol		0,3 - < 0,5 %	
	202-414-9		01-2119777867-13		
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT H400 H410	RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chro	onic 1; H302 H314 H373		
1218787-32-6	2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18		0,1 - < 0,3 %		
	620-540-6		01-2119510877-33		
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H400 H410				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 3 de 15

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité				
	Limites de cond	entrations spécifiques, facteurs M et ETA					
64742-54-7	265-157-1	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic; Baseoil - unspecified	60 - < 80 %				
	dermique: DL5	0 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg					
	931-384-6	Produits de réaction de bis (4-méthyl pentan-2-yl)-acide phosphorodithioïque avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et d'amines, C12-C14-alkyl (ramifié)	2,5 - < 5 %				
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100 Skin Sens. 1; H317: >= 10 - 100						
36878-20-3	253-249-4	Bis(nonylphenyl)amine	<3 %				
	par voie orale:	DL50 = > 5000 mg/kg					
95-38-5	202-414-9	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol	0,3 - < 0,5 %				
	par voie orale: M chron.; H410	DL50 = ca. 1085 mg/kg M acute; H400: M=10 : M=1					
1218787-32-6	620-540-6	20-540-6 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated)-alkyl imino) diethanol					
	par voie orale: M chron.; H410	DL50 = 1500 mg/kg M acute; H400: M=10 : M=1					

Information supplémentaire

DMSO-Extrakt < 3 %, IP 346.

Système de classification : la classification corresponds aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 4 de 15

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2). Phosphore oxydes. Oxydes de soufre. Oxydes nitriques (NOx). suie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Section 12: Informations écologiques Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Eviter la formation de brouillard d'huile. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Date d'impression: 08.12.2022

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 5 de 15

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 5 - 40°C

Protéger contre: forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire. gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 6 de 15

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-54-7	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic; Bas	eoil - unspecified		
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	5,58 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c. /jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,19 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c. /jour
	Produits de réaction de bis (4-méthyl pentan-2-yl)-acide p de propylène et d'amines, C12-C14-alkyl (ramifié)	hosphorodithioïque ave	c l'oxyde de phosphore	e, l'oxyde
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	4,28 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c. /jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,09 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,25 mg/kg p.c. /jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c. /jour
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine			
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	5 mg/kg p.c. /jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c. /jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c. /jour
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	0,46 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	systémique	14 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,06 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL,	aigu	dermique	systémique	2 mg/kg p.c. /jour
1218787-32- 6	2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated)-alkyl imin	o) diethanol		
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	2,112 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,3 mg/kg p.c. /jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,745 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,214 mg/kg p.c. /jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,214 mg/kg p.c. /jour

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 7 de 15

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance	
Milieu enviro	nnemental	Valeur
64742-54-7	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic; Baseoil - unspecified	
Intoxication s	econdaire	9,33 mg/kg
	Produits de réaction de bis (4-méthyl pentan-2-yl)-acide phosphorodithioïque avec l'oxyde de phosphoro	e, l'oxyde
Eau douce		0,0024 mg/l
Eau douce (ı	rejets discontinus)	0,15 mg/l
Eau de mer		0,00024 mg/l
Sédiment d'e	eau douce	0,0129 mg/kg
Sédiment ma	arin	0,00129 mg/kg
Intoxication	econdaire	10 mg/kg
Micro-organi	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	24,33 mg/l
Sol		0,00117 mg/kg
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine	
Eau douce	•	0,412 mg/l
Eau douce (ı	rejets discontinus)	1 mg/l
Eau de mer		0,041 mg/l
Sédiment d'eau douce 1 mg/kg		
Sédiment ma	arin	0,1 mg/kg
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol	
Eau douce		0 mg/l
Eau douce (ı	rejets discontinus)	0 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'e	eau douce	0,376 mg/kg
Sédiment ma	arin	0,038 mg/kg
Micro-organi	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,27 mg/l
Sol		0,075 mg/kg
1218787-32- 6	2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated)-alkyl imino) diethanol	
Eau douce		0,000214 mg/l
Eau douce (ı	rejets discontinus)	0,00087 mg/l
Eau de mer		0,000021 mg/l
Sédiment d'e	eau douce	1,692 mg/kg
Sédiment ma	arin	0,169 mg/kg
Intoxication s	secondaire	2 mg/kg
Micro-organi	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,5 mg/l
Sol		5 mg/kg

Conseils supplémentaires

source:

Recommended limit value for oil mist

TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 8 de 15

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN: EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants: 0.2 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition> 65 ° C: A1: <1000 ppm; A2: <5000 ppm; A3: <10 000 ppm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide Couleur: jaune

Odeur: comme: pétrole. Seuil olfactif: non déterminé

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

Aucune donnée disponible

et intervalle d'ébullition:

Point d'éclair: 180 °C DIN EN ISO 2592

Inflammabilité

solide/liquide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité: Aucune donnée disponible

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 9 de 15

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'auto-inflammation:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible Température de décomposition: Aucune donnée disponible pH-Valeur: non applicable

Viscosité cinématique: 42 mm²/s ASTM D 7042

(à 40 °C)

Hydrosolubilité: pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité (à 15 °C): 0,900 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative:

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Information supplémentaireAucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2). Phosphore oxydes. Oxydes de soufre. Oxydes nitriques (NOx). suie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 10 de 15

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Mélange non-testé.

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
64742-54-7	Distillates (petroleum), hy	drotreated he	avy paraffir	nic; Baseoil - unspecified			
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402	
	Produits de réaction de b de propylène et d'amines			acide phosphorodithioïqu	e avec l'oxyde de phospho	ore, l'oxyde	
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1995)	OECD Guideline 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin			
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine						
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1981)	OECD Guideline 401	
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-in	nidazolin-1-yl)	ethanol				
	orale	DL50 mg/kg	ca. 1085	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 401	
1218787-32- 6	2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated)-alkyl imino) diethanol						
	orale	DL50 mg/kg	1500	Rat	Study report (1984)	OECD Guideline 425	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet irritant sur l'oeil: irritant.

Effet irritant sur la peau : Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Effets sensibilisants

Contient Produits de réaction de bis (4-méthyl pentan-2-yl)-acide phosphorodithioïque avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et d'amines, C12-C14-alkyl (ramifié). Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 11 de 15

Aucune donnée disponible

Mélange non-testé.

	ĭ							
Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
64742-54-7	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic; Baseoil - unspecified							
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100		Pimephales promelas	Study report (1995)	OECD Guideline 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h				
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 1000	14 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a	
	Produits de réaction de b de propylène et d'amines			acide ph	osphorodithioïque avec l	'oxyde de phosphore,	l'oxyde	
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	ca. 24	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	6,4 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	ca. 91,4	48 h	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 202	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	ca. 2433	3 h	activated sludge, domestic	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 209	
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine							
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2019)	OECD Guideline 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	Study report (2004)	OECD Guideline 202	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	4,45	21 d	Daphnia magna	Study report (2019)	OECD Guideline 211	
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-ir	nidazolin-1-y	l)ethanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,03	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2010)	OECD Guideline 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,163	48 h	Daphnia magna	Study report (2010)	OECD Guideline 202	
1218787-32- 6	2,2'-(C16-18 (evennumbe	ered, C18 un	saturated)-al	kyl imino	o) diethanol			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,6 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (1990)	OECD Guideline 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,0867	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2010)	OECD Guideline 201	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,32	21 d	Daphnia magna	Study report (2010)	OECD Guideline 211	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	167	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewag	Study report (2010)	OECD Guideline 209	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est partiellement biodégradable. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 12 de 15

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	Produits de réaction de bis (4-méthyl pentan-2-yl)-acide phosphorodithioïque avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et d'amines, C12-C14-alkyl (ramifié)	< 0,3
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine	11,87
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol	8,4
1218787-32-6	2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated)-alkyl imino) diethanol	3,6

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	Produits de réaction de bis (4-méthyl pentan-2-yl)-acide phosphorodithioïque avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et d'amines, C12-C14-alkyl (ramifié)	436	Onchorhynchus mykiss	REACh Registration D
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine	411	Cyprinus carpio	Study report (2000)
95-38-5	2- (2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)et hanol	371,8		EPIWIN calculation (
1218787-32-6	2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated)-alkyl imino) diethanol	20,2		QSAR result (2010)

12.4. Mobilité dans le sol

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

Huiles et combustibles liquides usagés (sauf les huiles alimentaires et les huiles usagées figurant aux chapitres 05, 12 ou 19); Huiles hydrauliques usagées; Huiles hydrauliques non chlorées à base minérale; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 13 de 15

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de -

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 14 de 15

Législation nationale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,6,7,9,11,12,16.

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN -Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test: LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale movenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification		
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul		

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
	d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient Produits de réaction de bis (4-méthyl pentan-2-yl)-acide phosphorodithioïque
	avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et d'amines, C12-C14-alkyl (ramifié).

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL System Cleaner 1-33

Date de révision: 08.12.2022 Code du produit: 732050 Page 15 de 15

Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)